

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES  
91750



**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 02 DÉCEMBRE 2025**

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre, à 19h04.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. MARAIS Gérard, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. FREGOLENT Pierre (arrivé 19h08), M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly (arrivée 19h08), M. SOUMAT Alain.

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : M. SOZZI François, Mme ROUCHE Diane, M. DI CARLO Marc, Mme LEVEAU Sylvie.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : M. LEONE Nicolas

Date de convocation : Lundi 27 novembre 2025

Date d'affichage : Lundi 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Quorum atteint : 14 conseillers présents sur 18

### 1-Nomination du secrétaire de séance

M. LEONE Nicolas est nommé secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

### 2-Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2025, qui est adopté à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Le conseil municipal :

POUR	10	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. GEOFFROY Didier, M. SOUMAT Alain
CONTRE	0	
ABSENTION	2	Mme AMIOT Pascale, M. MARAIS Gérard

### 3-Administration générale

#### N° 2025/56 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS - MME GAELLE BACH

M. le Maire informe que Mme BACH Gaëlle, directrice d'accueil de loisirs, a avancé des fonds (14,52 €) pour l'achat de denrées lors d'un atelier culinaire organisé le 29 octobre 2025.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

#### N°2025/37 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS – MME ANAIS GARNIER

M. le Maire expose les dépenses engagées par Mme GARNIER Anaïs, Assistante Administrative et RH : des frais de repas pour une réunion à Villabé (17,90 €) et des frais kilométriques pour une formation à Versailles (248,83 €).

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

#### N°2025/38 : REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGES PAR DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS -MME LAURA BERNARD – BONJOUR

M. le Maire présente la demande de remboursement de Mme BERNARD-BONJOUR pour des frais de repas engagés lors d'une mission à Villabé (17,90 €) le 15 octobre 2025 concernant la facturation électronique.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

Arrivée de Mme DA SILVEIRA Kelly et M. FREGOLENT Pierre à 19h08.

#### N°2025/39 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU « SERVICE MUTUALISE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE) POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS RELEVANT DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) ET DES AUTORISATIONS PREALABLES (AP) RELATIVES AUX DISPOSITIFS SUPPORTANT LA PUBLICITE, L'ENSEIGNE ET PRE-ENSEIGNE.

M. le Maire expose les termes de la convention avec la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour l'instruction des actes d'urbanisme et des autorisations préalables relatives à la publicité et aux enseignes.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N°2025/40 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

M. le Maire présente les ajustements comptables nécessaires au budget primitif 2025 (Instruction M57) pour intégrer une recette imprévue de 48 657,00€, provenant de la condamnation judiciaire de Mme Marianne PARIS.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/41 : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE M BEN OUADA SAMI MAIRE**

M. le Maire sollicite la protection fonctionnelle suite à la diffusion de tracts contenant des allégations jugées diffamatoires. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour protéger l'honneur de l'élu dans l'exercice de ses fonctions. Les élus concernés nient les faits et défendent la véracité des informations diffusés.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITE**.

Le conseil municipal :

POUR	11	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. FREGOLENT Pierre, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain.
CONTRE	3	Mme AMIOT Pascale, M. MARAIS Gérard, M GEOFFROY Didier.
ABSENTION	0	

**N°2025/42 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE LA MEDIATHEQUE A L'ASSOCIATION LE PETIT PRINCE ET SES AMIS**

M. le Maire propose de confier l'animation culturelle et la lecture publique à l'association « Le Petit Prince et ses Amis » via une mise à disposition gratuite des locaux et du mobilier pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026.

M. le Maire salue le travail des bénévoles.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/43 : PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE MME MELANIE JOYEAU, 5E ADJOINTE AU MAIRE**

M. le Maire informe de la démission de Mme JOYEAU de ses fonctions d'adjointe, acceptée auprès de La Préfecture le 27 septembre 2025. Il est proposé de ne pas la remplacer. Mme AMIOT Pascale interroge Monsieur le Maire sur les raisons de sa démission, M le Maire répond que se sont des raisons personnelles.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/44 : MISE A JOUR ET MODIFICATION DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE LA 5E ADJOINTE**

M. le Maire présente la mise à jour du tableau d'honneur et de l'ordre de préséance du conseil suite à la radiation de Mme JOYEAU Mélanie de la liste des Adjoints.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/45 : VOYAGE MUNICIPAL A REIMS DU 17 AU 18 JANIVER 2026**

M. le Maire présente le projet de voyage à Reims destiné aux seniors de la commune. Les frais de séjour sont à la charge des participants, la municipalité assurant la logistique et désignant deux accompagnants pour l'encadrement.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/46 : OCTROI D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR MISSION D'ENCADREMENT DU VOYAGE MUNICIPAL À REIMS (17-18 JANVIER 2026)**

M. le Maire sollicite la validation d'un mandat pour Mme Latefa BENHAMDANE, Mme Marie BOUDOT et lui-même afin d'assurer l'encadrement et la sécurisation du voyage des seniors.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/47 : USAGE DES VEHICULES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026**

M. le Maire expose les conditions d'utilisation du parc automobile de la collectivité par les agents et les membres autorisés pour les besoins du service, incluant l'autorisation de remisage à domicile.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/48 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026**

M. le Maire propose d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 (soit 96 317 €) afin d'assurer la continuité des services jusqu'au vote du budget 2026.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/49 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

M. le Maire présente les postes prévisionnels pour l'année 2026 : quatre adjoints d'animation, deux adjoints techniques, un adjoint administratif et un ATSEM.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/50 : RECLAMATION DE 45 857,40 € AU TITRE DU PREJUDICE FINANCIER, SUITE A LA CONDAMNATION DE MME MARIANNE PARIS POUR FAUX ET USAGE DE FAUX**

M. le Maire expose que le Tribunal Judiciaire d'Évry-Courcouronnes a condamné Mme PARIS Marianne le 14 janvier 2025 et fixé le montant du préjudice financier subi par la commune.

M. le maire expose les faits, la découverte de faux documents (signatures imitées, fiches de paie falsifiées). Il précise que l'agente a continué à produire des faux même après sa suspension. Les élus visés par la plainte du Maire arguent que le jugement n'est pas définitif. Face aux doutes sur l'authenticité du jugement, M le Maire présente le document lors de la séance.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITE**.

Le conseil municipal :

POUR	12	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. FREGOLENT Pierre, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M GEOFFROY Didier.
CONTRE	2	Mme AMIOT Pascale, M. MARAIS Gérard.
ABSENTION	0	

**N°2025/51 : RECLAMATION DE 2 000 € AU TITRE DU PREJUDICE MORAL, SUITE A LA CONDAMNATION DE MME MARIANNE PARIS POUR FAUX ET USAGE DE FAUX**

M. le Maire présente le volet concernant la réparation du préjudice moral subi par la collectivité dans le cadre de la même affaire judiciaire.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITE**.

Le conseil municipal :

POUR	12	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. FREGOLENT Pierre, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M GEOFFROY Didier.
CONTRE	2	Mme AMIOT Pascale, M. MARAIS Gérard.
ABSENTION	0	

**N°2025/52 : RECLAMATION DE 800,00 € AU TITRE DE L'ARTICLE 475-1 DU CPP, SUITE A LA CONDAMNATION DE MME MARIANNE PARIS POUR FAUX ET USAGE DE FAUX.**

M. le Maire précise que cette réclamation concerne les frais irrépétibles engagés par la commune pour sa défense lors du procès.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à la **MAJORITE**.

Le conseil municipal :

POUR	12	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, M. FREGOLENT Pierre, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M GEOFFROY Didier.
CONTRE	2	Mme AMIOT Pascale, M. MARAIS Gérard.
ABSENTION	0	

**N°2025/53 : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE M DAHMANE MADANI, CHEF DE SERVICE ENFANCE.**

M. le Maire annonce une demande de protection fonctionnelle pour un agent municipal,

M. DAHMANE Madani, qui a déposé plainte contre M. MARAIS Gérard. Le Maire souligne que c'est la deuxième fois en 12 mois qu'un agent porte plainte contre cet élu.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/54 : MODIFICATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

M. le Maire propose de porter le taux de la taxe d'aménagement de 8% à 15,5% afin de financer les équipements publics et de limiter l'incitation à la construction sur la commune.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**N°2025/55 : SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DU TELETHON 2025**

M. le Maire rappelle l'engagement de la commune pour le Téléthon. Pour l'édition 2025, des animations seront organisées lors du marché de Noël le 7 décembre, notamment une « pesée de jambon » et un atelier maquillage. L'intégralité des participations financières collectées sera reversée pour le compte du Téléthon.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

#### **4- Informations**

##### **4.01- Décision du Maire**

M. le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal. Il est pris acte de ces décisions.

##### **4.02- Informations diverses**

##### **4.03- Demande de distributions à la sortie des écoles**

M. le Maire présente le dispositif « Devenez Famille de vacances », une initiative solidaire portée par le Secours populaire français (Fédération de l'Essonne).

Ce programme invite les familles à accueillir un enfant pendant les vacances pour lui permettre de s'évader de son quotidien et de partager des moments de convivialité.

##### **4.04- Département saisi suite à la mise en place de stop inversés sur la RD 153**

M. le Maire présente le courrier adressé au Département par Mme Amiot, au nom d'un collectif de riverains, concernant la mise en place de « stops inversés » sur la RD 153. Monsieur le Maire lit le courrier, Mme AMIOT Pascale reste sur sa position et ses idées. M. le Maire finit par clôturer le sujet.

##### **4.05- Projet de délibération pour la mutuelle sante dépose auprès du CST**

M. le Maire présente le projet de délibération relatif à la mise en place d'une mutuelle santé pour les agents communaux. Il informe l'assemblée que le dossier a été officiellement déposé pour avis auprès du Comité Social Territorial (CST) du CIG Grande Couronne.

##### **4.06- Invitation par l'équipe du CCAS pour le repas de Noël 2025**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie BOUDOT élue au CCAS, concernant le repas de Noël du samedi 6 décembre 2025.

L'élue rappelle que les seniors de plus de 65 ans ont le choix entre participer au repas traiteur en salle polyvalente ou recevoir un colis de Noël. Elle précise que les inscriptions, closes depuis le 8 novembre, atteignent un nombre record pour cette édition.

##### **4.07- Flyer marche de Noël et marché de Noël des animaux**

Monsieur le Maire présente les animations du dimanche 7 décembre 2025, marquées par la tenue de deux marchés. À la salle polyvalente, le Marché de Noël accueillera le public de 10h à 18h avec la distribution des colis seniors, la chorale de l'école maternelle, une parade en centre-ville et une tombola. Simultanément, la "Fête de Noël des Animaux'", organisée avec l'association Une Truffe et un Toi, proposera de 10h à 19h un village artisanal et des animations dédiées au bien-être animal.

##### **4.08- Village de Noël réalisé par les agents du service technique**

Monsieur le Maire présente le village de Noël exposé en salle polyvalente, réalisé par les agents du service technique à partir de matériaux de récupération. Il salue le travail et l'inventivité des services pour cette création artisanale qui s'inscrit dans les animations de fin d'année de la commune.

#### **4.09- Collecte des jouets au profit des enfants hospitalisés**

Monsieur le Maire présente la collecte de jouets neufs organisée par l'association « Ton Sourire, Ma Joie », en partenariat avec la municipalité. Cette action est destinée aux enfants hospitalisés des centres de Corbeil et du Kremlin-Bicêtre. Les dons peuvent être déposés en mairie ou récupérés à domicile par l'association avant la distribution prévue le 20 décembre 2025. Monsieur le Maire salue l'engagement des bénévoles et la solidarité des habitants pour cette opération.

#### **4.10- Réveillon Noël solidaire par l'association Ton Sourire Ma Joie et la Mairie de Chevannes.**

Monsieur le Maire présente le réveillon de Noël solidaire organisé par l'association « Ton Sourire, Ma Joie » et la municipalité le mercredi 24 décembre 2025, à partir de 18h30 à la salle polyvalente. Cet événement, à participation libre, s'adresse aux personnes seules ou isolées.

#### **4.11- Repas de Saint Sylvestre – Nouvel an 2026**

Monsieur le Maire présente l'organisation du repas de la Saint-Sylvestre pour le réveillon du Nouvel An 2026. Il précise que cet événement festif est l'occasion pour les administrés de se réunir pour célébrer le passage à la nouvelle année dans la convivialité.

#### **4.12- Prochain Petit déjeuner du Maire du 03/01/2026**

Monsieur le Maire présente le prochain « Petit-déjeuner du Maire » qui se tiendra le samedi 3 janvier 2026. Il rappelle que ce rendez-vous citoyen permet d'échanger directement avec les habitants sur les projets de la commune dans un cadre convivial.

#### **4.13- Sortie à Paris pour les illuminations du 04/01/2026**

Monsieur le Maire présente la sortie à Paris organisée le dimanche 4 janvier 2026 pour admirer les illuminations de fin d'année. Il précise que cela permettra aux habitants de découvrir les décors parisiens avant la fin de la période des fêtes.

#### **4.14- Remise du chèque par Madame la présidente de la région Ile de France Valérie PECRESSE dans le cadre du contrat rural**

Monsieur le Maire présente la remise officielle d'un chèque d'un montant de 333 500 € par Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Île-de-France. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Contrat Rural (en partenariat avec le Département de l'Essonne) et est destinée au financement de projets structurants pour la commune de Chevannes. Monsieur le Maire remercie la Région et le Département pour ce soutien financier majeur à l'investissement local.

#### **4.15- Les dépenses de carburant selon M. MARAIS par rapport aux dépenses réelles.**

Monsieur le Maire présente l'état réel des dépenses de carburant de la commune (environ 3 400 € par an) et dénonce les chiffres de 144 000 € diffusés par M. MARAIS dans un document distribué aux habitants.

Bien que M. MARAIS Gérard explique en séance s'être trompé dans le placement d'une virgule lors de son calcul, Monsieur le Maire déplore la diffusion de ces fausses informations auprès des habitants, estimant qu'elles nuisent à la compréhension réelle des finances de la collectivité.

#### **4.16- Connecter-vous au wifi gratuit du Val d'Essonne**

Monsieur le Maire présente le service de Wi-Fi gratuit déployé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE). Il informe le conseil qu'une borne a été installée à la mairie, permettant ainsi aux administrés se situant aux alentours de se connecter gratuitement à Internet. Pour y accéder, il suffit de sélectionner le réseau « WIFI DU VAL ESSONNE » et de valider les conditions d'utilisation sur son appareil.

#### **4.17- Acquisition aire de jeu drakkar pour l'école maternelle dans le cadre du contrat rural**

Monsieur le Maire présente l'acquisition d'une nouvelle aire de jeux "Drakkar" pour l'école maternelle. Il précise avoir négocié cet équipement lors du Salon des Maires 2025, permettant à la commune de bénéficier d'une remise exceptionnelle de 40 % sur le tarif initial. Cette opération, réalisée dans le cadre du Contrat Rural, permet d'équiper l'école avec un matériel de haute qualité tout en optimisant les dépenses de la collectivité.

La séance est clôturée à 19h55.

M. le Maire réouvre la séance à 19h55.

M. le Maire montre la preuve d'émission du mandat émis à Mme Marianne PARIS d'un montant de 30 721.73€ qui correspond à l'indemnité d'aide à la reprise ou à la création d'entreprise.

La séance est définitivement clôturée à 19h58.

Arrêté à la date du 02/12/2025.

Signature  
Le secrétaire de séance  
**M. LEONE Nicolas**



Signature  
Le Président  
**M. BEN OUADA Sami**

